



## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 6 novembre 2021, à 14h00

Présents : BARTHES Magali, BESSIERE Pierre-Gaël, BIGARAN Olivier, de PINS-LOZE Etienne, FEYER Richard, HIEST Michael, LACOURT Laurent, MASSOL Eva, MAURY Sylvain, TESTE Ludivine.

Absents excusés : BELOU Gilles (ayant donné procuration à Michael HIEST), LAPUELLE Clémence (ayant donné procuration à Laurent LACOURT), MONDON Lucile (ayant donné procuration à Sylvain MAURY).

Absent : GIZA Fabian

La séance est ouverte à 14h06 par Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE, Premier adjoint, Maire par intérim.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE procède à l'appel.

Monsieur Laurent LACOURT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE procède à la lecture de l'ordre du jour.

Lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2021 est faite par Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE. Il est approuvé à l'unanimité.

### **10-1-2021 Délibération choix de l'entreprise pour l'achat de tables et de bancs**

Monsieur Sylvain MAURY présente la délibération et les différents devis reçus. L'objectif est de sélectionner l'entreprise pour l'achat de mobilier pour l'ouverture prochaine d'un bar communal. Il précise qu'en cas d'échec de ce projet, les tables et bancs pourront être utilisés pour d'autres évènements.

Monsieur Etienne de PINS-LOZE indique que les habitants ne sont peut-être pas au courant du projet de bar. Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE lui indique que l'objectif est d'avancer sur le projet présenté pendant les élections et qu'il est nécessaire de procéder au vote de cette délibération pour utiliser les crédits du budget 2021.

Monsieur Olivier BIGARAN demande si ce mobilier sera loué avec la salle. Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que cela n'est pas prévu pour le moment, mais que si le projet de bar échoue, il faudra prévoir la location de ce nouveau mobilier avec la salle.

Monsieur Sylvain MAURY recommande le devis de Mob Event Pro car le tarif est intéressant (1142,40 euros) et cette entreprise est spécialisée dans l'évènementiel.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 13

Suffrages Exprimés : 13

Nul : 0

Majorité absolue : 7

13 suffrages en faveur de cette délibération. Le choix se porte sur le devis de l'entreprise Mob Event Pro.

### **10-2-2021 Délibération choix de l'entreprise pour l'achat de meubles de bar**

Monsieur Sylvain MAURY présente cette délibération. L'objectif de l'achat de meubles de bar est de faciliter le rangement pour le prochain bar, tout en ayant un équipement facile à déplacer.

L'idée de ce projet est de choisir 3 comptoirs qui viendraient s'installer côte à côte pour former un bar. Monsieur Sylvain MAURY précise qu'il est difficile de trouver une entreprise qui travaille avec les collectivités et qui accepte le mandat administratif.

Deux devis sont pour des meubles en inox et un pour des meubles en bois. Le devis en bois est celui de l'entreprise IKEA qui semble le plus approprié pour ce projet et qui est le moins cher (1047 euros).

Madame Ludivine TESTE demande comment sera entretenu le plan de travail en bois. Monsieur Sylvain MAURY indique qu'il faudra vernir le plan de travail.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 13

Suffrages Exprimés : 13

Nul : 0

Majorité absolue : 7

13 suffrages en faveur de cette délibération. Le choix se porte sur le devis de l'entreprise IKEA.

### **10-3-2021 Délibération décision modificative (DM) n°3**

Monsieur Laurent LACOURT présente la délibération. Il est proposé de procéder à une délibération modificative de 3000 euros, pris sur le budget de l'église qui n'a pas été utilisé cette année.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 13

Suffrages Exprimés : 13

Nul : 0

Majorité absolue : 7

13 suffrages en faveur de cette délibération.

### **Questions diverses**

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que les élections auront lieu les 21 et 28 novembre pour désigner un nouveau conseiller municipal. 535 personnes seront invitées aux urnes. Il précise que la liste des candidats n'a pas encore été transmise par la préfecture.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que la mairie a reçu des informations contradictoires de la part du service des domaines concernant la maison Graniti. Après nous avoir dit plusieurs fois qu'ils ne devaient pas intervenir, il apparaît qu'ils doivent donner un avis sur la simple présentation de documents envoyés par e-mail. C'est ce qui va donc être fait très rapidement.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que la rue Saint-Martin devrait être barrée la semaine prochaine pour travaux. Il précise qu'il y a eu un souci de communication avec l'entreprise en charge de la réfection des routes, car ils ont modifié le planning sans tenir au courant la mairie.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que le sondage pour le logo du village a reçu plus de 210 réponses et que la proposition 3 a reçu le plus de votes. 35 commentaires ont été reçus, 80% sont positifs ; certains indiquent ne pas connaître le logo actuel du village et 2 messages insultants mais anonymes ont été réceptionnés.

Monsieur Etienne de PINS-LOZE indique que la démarche de faire faire un logo à des étudiants est intéressante mais qu'il y a plein de choses à faire dans le village et qu'il questionne l'intérêt de ce logo. Il estime que le blason du village est suffisant et est connu.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que le logo ne remplace pas le blason.

La séance est levée à 14h47.

<b>Mr Pierre-Gaël BESSIERE</b>	<b>Mr Laurent LACOURT</b>	<b>Mme Clémence LAPUELLE</b>	<b>Mr Sylvain MAURY</b>	<b>Mr Michael HIEST</b>
<b>Mr Richard FEYER</b>	<b>Mr Etienne de PINS- LOZE</b>	<b>Mr Olivier BIGARAN</b>	<b>Mr Fabian GIZA</b>	<b>Mme Magali BARTHES</b>
<b>Mme Ludivine TESTE</b>	<b>Mme Eva MASSOL</b>	<b>Mme Lucile MONDON</b>	<b>Mr Gilles BELOU</b>	